

CONDUCTEUR(TRICE) SUPPLÉANT(E)

DESCRIPTION DE L'EMPLOI

- Le/la titulaire devra conduire un véhicule servant au transport des élèves pour aller à l'école et en revenir, ainsi que pour se rendre à d'autres activités liées à l'école à partir d'un trajet établi par le District scolaire.
- L'employé(e) est responsable de la sécurité de ses passagers et de la conduite en toute sécurité du véhicule assigné conformément à la Loi sur les véhicules à moteur et ses règlements d'application, à la Loi sur l'éducation, ainsi qu'à toutes autres directives ou politiques ministérielles applicables.
- Il/elle est chargé(e) également de conserver le véhicule propre et en état de fonctionner en toute sécurité.

COMPÉTENCES REQUISES

- Détenir un permis de conduire valide de classe 5 (au minimum) et posséder un minimum de trois (3) années d'expérience dans la conduite d'un véhicule.
- La connaissance du français parlé et écrit est essentielle.
- Les candidat(e)s devront également démontrer de bonnes aptitudes à la communication et la capacité de faire régner l'ordre dans un véhicule.
- Les personnes retenues devront prouver l'absence de délits criminels ou autres plaintes selon la Directive 701 (Protection des élèves) et, par la suite, **devront réussir un programme de formation pour l'initiation à la conduite d'une durée de 5 jours offerts par l'employeur**. Les personnes possédant l'équivalent en formation et expérience seront également considérées.